

<https://www.snetap-fsu.fr/La-FSU-denonce-la-creation-d-ecoles-veterinaires-privées.html>



La FSU dénonce la création d'écoles vétérinaires privées

- Les Dossiers - Enseignement supérieur -



Date de mise en ligne : jeudi 19 novembre 2020

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Un projet récurrent d'ouverture d'une école vétérinaire privée, porté par l'institut privé confessionnel "UniLaSalle", était présenté au Sénat au détour d'un amendement, dans le projet de loi sur la programmation de la recherche. Cet amendement, malgré notre opposition et celle de tous les syndicats de vétérinaires, a été soutenu par le gouvernement, et n'a pas ensuite été remis en cause par les parlementaires.

En avançant sous le masque de sénateurs, le Ministre de l'agriculture a contourné dans le projet initial, l'étude d'impact qui aurait dû être diligentée par le MESRI, à l'initiative de cette loi. Cette étude aurait montré les faiblesses du projet notamment en termes d'égalité sociale.

En France, **la formation vétérinaire est dispensée aujourd'hui par quatre établissements publics**, les Écoles Nationales Vétérinaires ([ENV](#)) : VetAgroSup à Lyon, ENV d'Alfort, Oniris à Nantes et ENV de Toulouse. Au total, ce sont 640 places ouvertes, un chiffre en augmentation depuis 2012, qui correspond à l'effectif d'une nouvelle ENV sans moyens supplémentaires (+160 étudiant.es).

Pour les étudiant-es, le **risque d'une sélection par l'argent** (environ 100 000 Euros de frais de scolarité prévisible) **et non plus sur leur mérite**, est évident, à moins d'avoir une indemnité d'étude et d'un projet professionnel vétérinaire avec une collectivité locale comme le prévoit l'article 22 quater du projet de loi Adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière.

Pour la FSU, la possibilité d'une formation des vétérinaires renvoyée au privé est inacceptable, car sous couvert de tension sur le nombre insuffisant de vétérinaires notamment dans les zones rurales, cette mesure vise d'une part, à privatiser un nouveau pan de l'enseignement supérieur, d'autre part à diminuer la capacité de recherche des ENV publiques.

Au lieu de s'appuyer sur le réseau existant, de lui donner les moyens d'accueillir de nouvelles et nouveaux étudiant-es, et alors que depuis des années ce sont les lois de finances votées par le parlement qui asphyxient les ENV et les empêchent de se développer, le Ministre de l'Agriculture et le Gouvernement ont affiché leur préférence idéologique, et ce, malgré l'estimation du coût d'une telle opération par leur services, soit **pas moins de 4 à 8 millions d'euros directs, et certainement des investissements à hauteur de dizaines de millions d'euros pour les collectivités territoriales voire beaucoup plus avec les indemnités d'étude et de projet professionnel vétérinaire...** donc de l'argent public en moins pour le service public de formation et de recherche.

La FSU dénonce à nouveau ces choix et demande une étude d'impact des modifications réglementaires sur les écoles existantes, sur la qualité de l'enseignement et sur le maillage vétérinaire. Il demande durant cette étude, une période de moratoire avant l'élaboration des décrets d'application.

Paris, le 19 novembre 2020